

PROCEDURE SUIVI ANNUEL DES DOCTORANTS 2026

1. Informations générales
2. Réinscription en 2^{ème}, 3^{ème} année et + en 2026-2027
3. Réinscription dérogatoire en 2026-2027
4. Césure en 2026-2027 (et de retour d'une césure réalisée en 2025-2026)
5. Soutenance de thèse prévisionnelle entre septembre et décembre 2026

1. Informations générales

- Le calendrier du suivi annuel des doctorants et les trois rapports doctorant/direction de thèse/comité de suivi individuel (CSI) sont communs aux huit écoles doctorales de l'université de Bordeaux.
- Entretien doctorant/tuteur au plus tard le 31 juillet.
- Entretien avec le CSI (sans le tuteur) au plus tard le 30 juin (y compris dépôt du rapport).
 - Trois rapports distincts à remplir respectivement par le doctorant, par la direction de thèse, par le CSI.
 - Dématérialisation de la procédure de suivi :
 - Rapport annuel du CSI (saisie pendant ou après l'entretien, au plus tard le 30 juin)
 - Rapport annuel du doctorant (saisie avant l'entretien et à transmettre au CSI)
 - Rapport annuel de la Direction de thèse (saisie avant l'entretien et à transmettre au CSI)

Les documents relatifs au suivi sont disponibles sur le site web du doctorat (<https://doctorat.u-bordeaux.fr/pendant-le-doctorat/comite-de-suivi>) :

- La Fiche de suivi Tuteur
- Le Guide des comités de suivi contenant une aide à la saisie du rapport
- Le Calendrier de venue en soutenance
- Tutoriels Aide à la saisie des rapports-liens URL à destination des doctorants, des directions de thèse, des CSI)

**Il est important de se référer au Guide des comités de suivi EDSP2
pour connaître la procédure détaillée**

Période du suivi annuel fixée par l'ED :

- Jusqu'au 30 juin 2026 : entretiens avec les CSI (sans le tuteur) ;
- Jusqu'au 31 juillet 2026 : entretien avec le tuteur ;
- Les doctorants ne pourront formuler leur demande de réinscription dans Adum qu'à partir du 24 août (date butoir le 6 octobre). La direction de l'ED commencera l'examen des rapports qu'à partir de cette date et au plus tard mercredi 7 octobre. En cas de difficultés identifiées par les CSI, des entretiens pourront être proposés aux doctorants et/ou directions de thèse par la Direction de l'ED. Le cas échéant, l'ED pourra interagir avec les CSI.

Pour les doctorants : Réinscriptions pédagogiques dans Adum, à partir du 24 août jusqu'au 6 octobre 2026. En cas de réinscription nécessaire au mois de juillet (renouvellement visa, etc.), des laissez passer peuvent être accordés (sous réserve que les trois rapports soient disponibles). Faire la demande à edsp2@u-bordeaux.fr

Pour l'EDSP2 : Fin des autorisations de réinscription dans Adum le 7 octobre 2026.

Coût de la CVEC, des frais de scolarité et le paiement en trois fois : <https://doctorat.u-bordeaux.fr/pendant-le-doctorat/reinscription>

2. Réinscription en 2^{ème}, 3^{ème} et + en 2026-2027

Deux entretiens sont organisés annuellement avec le Comité

Entretien avec le tuteur et le doctorant (jusqu'au 31 juillet) ;

Entretien avec le comité (sans le tuteur), le doctorant et la direction de thèse (jusqu'au 30 juin)

3. Réinscription dérogatoire en 2026-2027

La préparation du doctorat, au sein de l'école doctorale, s'effectue en règle générale en trois ans en équivalent temps plein consacré à la recherche (au-delà réinscription dérogatoire). Dans les autres cas (financement non dédié la thèse), la durée de préparation du doctorat peut être au plus de six ans (au-delà réinscription dérogatoire).

Un complément, en plus du rapport doctorant, est demandé. Le doctorant communique ce complément à son CSI en même temps que son rapport et met obligatoirement en copie l'EDSP2 (edsp2@u-bordeaux.fr).

→ Doctorants financés pour la thèse

4^{ème} année : Pas de complément demandé. Affichage dans Adum « réinscription dérogatoire ».

5^{ème} année : Chapitres rédigés, calendrier de venue en soutenance.

6^{ème} année : Chapitres terminés, calendrier de venue en soutenance.

Pas de réinscription en 7^{ème} année. A l'exception de la cohorte Covid : doctorants ayant validé une inscription ou réinscription en 2020-2021 et sur présentation d'un argumentaire de l'impact Covid sur l'avancée de la thèse. Les chapitres terminés et le calendrier de venue en soutenance seront joints.

→ Doctorants non financés pour la thèse

7^{ème} année : Chapitres rédigés, calendrier de venue en soutenance. Affichage dans Adum « réinscription dérogatoire ».

8^{ème} année : Chapitres terminés, calendrier de venue en soutenance.

Pas de réinscription en 9^{ème} année. A l'exception cohorte Covid : doctorants ayant validé une inscription ou réinscription en 2020-2021 et sur présentation d'un argumentaire de l'impact Covid. Les chapitres terminés et le calendrier de venue en soutenance seront joints.

4. Doctorants en césure 2026-2027

Le suivi annuel est identique au point 2. **Réinscription en 2^{ème}, 3^{ème} et + en 2026-2027** (cf. Guide des comités de suivi).

L'année de césure n'est pas comptabilisée dans la durée de la thèse, cependant la réinscription annuelle reste obligatoire avec des frais d'inscription à taux réduit et le paiement de la CVEC (pas de prorata appliqué pour une césure d'un semestre).

Les doctorants sont dispensés du suivi individuel à l'issue de leur période de césure 2025-2026 pour se réinscrire en 2026-2027.

Pour en savoir plus sur la césure et la procédure : <https://www.u-bordeaux.fr/formation/enrichir-et-valoriser-son-parcours/cesure>

Dépôt des candidatures sur E.Candidat

1ère campagne : 11/05 - 14/06/2026

2ème campagne pour le 2ème semestre uniquement : septembre-octobre

5. Soutenance de thèse prévisionnelle entre septembre et décembre 2026

Le doctorant n'a pas de rapport d'activité à fournir, ni à s'entretenir avec son comité de suivi individuel. Il transmet à l'ED (edsp2@u-bordeaux.fr), au plus tard **le 30 juin**, son calendrier de venue en soutenance (sauf si le déclaratif de soutenance est en cours de saisie avec une date de soutenance ou finalisé dans Adum).

Pour rappel, le déclaratif de soutenance de thèse est à finaliser dans Adum (avec validation de la direction de thèse) au moins 8 semaines avant la date de soutenance (Adum est paramétré pour bloquer tout déclaratif en deçà de ce délai). Les 4 semaines du mois d'août correspondant à la fermeture administrative de l'université ne doivent pas être comptabilisées dans le calcul. Le dépôt du manuscrit est à effectuer au moment du déclaratif (ce peut être un manuscrit non finalisé), suivi d'un deuxième dépôt au moins 6 semaines avant la date de la soutenance. C'est cette dernière version qui sera transmise aux deux pré-rapporteurs. Ces derniers disposeront ainsi d'au moins 4 semaines pour rédiger leur rapport et le transmettre au Collège des écoles doctorales au moins 2 semaines avant la date de soutenance.

Pour en savoir plus sur les formalités administratives de la soutenance : <https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/Le-doctorat/Soutenir-sa-these>

Toute soutenance reportée en 2027 nécessite une demande de réinscription avec entretien avec le comité de suivi. En cas d'incertitude sur une soutenance fin 2026, il est demandé au doctorant de prévoir une date d'entretien « optionnelle » avec son comité de suivi en septembre, le cas échéant, l'annuler ou la maintenir.